

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 38124

présenté par

Mme Kuric, Mme Sylla, M. Simian, M. Girardin, Mme Bagarry, Mme Thill, M. Krabal,
Mme Fontenel-Personne, M. Claireaux, Mme Cariou et Mme Wonner

ARTICLE 25

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.